

Le 21 Février 2013



par voie électronique

Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

JEUDI 28 FEVRIER 2013 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR

- Attributions marchés église
- Point sur le PLUI
- Schéma régional Climat Air Energie
- Dossier Zones Humides: Constitution groupe acteurs locaux
- Convention Partenariat SAFER
- Convention site Natura 2000
- Convention SIEDS effacement réseau Rue des Halles
- Rapport enquête publique Chemin de la Guittonnière
- Convention avec le CDG 79 travaux à façon Paie
- Amortissements subventions d'équipement 2012
- Aide Fonds Insertion Handicap Agents fonction publique
- Inauguration rue du Pré Martinet
- Rapport commissions communales et communautaires-Commission évaluation charges
- Questions diverses Rythmes scolaires

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Nicole FORTUNÉ.

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du JEUDI 28 FEVRIER 2013 à 20 H 30

L'an deux mille treize, le vingt-huit février, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du vingt-deux novembre deux mille douze, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole FORTUNÉ, Maire.

Présents:

Mmes et Mrs FORTUNÉ, RENOUX, LARGEAU, MICHAUD, BONNANFANT, GUITTON D, LARGEAU J, GUITTON CI, PACAUD, GIRARD, RIBY, DEFAYE, BARIBAUD

Absents excusés: CORBINUS pouvoir à Cl. LARGEAU, DESTANDAU pouvoir à J. LARGEAU

Secrétaire de séance : Mme GIRARD Murielle

Absence de la presse. Mme Gautronneau Françoise est notre nouvelle correspondante de la NR.

Le compte rendu de la dernière réunion de Conseil du 29 Novembre 2012 ne faisant l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

• Attribution marchés église

Le récapitulatif des lots est distribué par Claude Largeau en début de séance.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 18 janvier pour l'ouverture des plis. Tous les lots ont eu des propositions, seul le lot 4 «Métallerie-ferronnerie » n'a reçu qu'une seule offre. L'estimation est inférieure de 20 % à la prévision de l'architecte. Une 2ème réunion a eu lieu le 8 février pour l'analyse des offres par la commission des marchés qui a retenu 9 entreprises mieux disantes pour la solution de base plus l'option N°2

du Lot 3 Charpente concernant la restauration du beffroi d'un montant total HT de : 818 591.77€.

A. Baribaud : La tranche ferme et la tranche conditionnelle auraient dû apparaître sur le document.

N. Fortuné. Le rapport d'analyse de Mme JAUNET ne fait pas ressortir les 2 tranches sauf sur les lots 8 & 9 (rapport BATEL). Globalement sur la tranche ferme (extérieur, nef transept, et rampe extérieur) le montant est de l'ordre de 314 000 \in HT. (340 000 \in A. BARIBAUD)

N. Fortuné demande de valider ce qui a été retenu.

Vote: 2 abstentions: 13 pour

Point sur le PLUI

Les services de l'Etat ont donné une réponse sur le PLU le 21 janvier. La commune ne peut pas engager une révision générale du PLU, un PLUI étant en cours sur la communauté de communes, les communes ayant transféré la compétence à la CDC celle-ci portera le projet. Un PADD global va être élaboré avec des propositions à faire au niveau de chaque commune. Il devrait se terminer en juin.

Une commission PLUI a été mise en place, avec A. Baribaud et B. Renoux comme représentants de la commune de Mazières.

• Schéma régional Climat Air Energie SRCAE Poitou-Charentes.

La CDC a émis un avis défavorable tout comme le Pays de Gâtine. Ce schéma présente beaucoup de contraintes : Contrainte de densification, Contrainte sur les constructions compte tenu du PLUI.

Il prévoit aussi une restructuration des espaces urbanisés. L'urbanisme commercial doit être concentré.

Ce schéma correspond aux villes mais pas aux territoires ruraux.

Vote pour le schéma présenté : contre 14 et 1 abs.

Dossier Zones Humides: Constitution d'un groupe d'acteurs locaux

La CDC a décidé de mettre en place un groupe d'acteurs locaux pour participer à la démarche générale d'inventaire des terrains qui seront classés en zones humides.

Cette étude doit figurer dans les PLU et PLUI.

Les propriétaires des terrains seront prévenus quand les acteurs (identifiés) iront sur place.

Le groupe d'acteurs sera constitué du Maire, de Jean-Maurice MICHAUD pour les élus, d'un ou de représentants d'exploitants agricoles, d'un représentant de l'association de chasse (Alain BARIBAUD), d'un représentant pour la pêche, d'un représentant des randonneurs (Rémi Chargé).

Un courrier sera dressé aux agriculteurs pour les informer et savoir qui veut participer. Vote pour la constitution de ce groupe à l'unanimité.

• Convention relative à la surveillance et la maitrise foncière par la SAFER

Une convention avait été établie entre la commune et la SAFER en Janvier 2008, elle se terminait en décembre 2012.

Une nouvelle convention a été proposée à la commune identifiant tous les services mis à la disposition des collectivités, à savoir :

- Des études de marché foncier,
- Des analyses foncières, des médiations, des arbitrages préalables à un projet d'aménagement,
- Une veille foncière permettant des interventions et un suivi des évolutions du marché foncier,
- La communication d'informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner,
- La constitution de réserves foncières et la réalisation d'échanges,
- La gestion du patrimoine foncier des personnes publiques ou privées,
- L'aide à la mise en œuvre et au suivi des politiques foncières des collectivités publiques et établissements publics en zone rurale,
- L'aide à la réflexion, la mise en œuvre et le suivi des projets de la collectivité dans les domaines de l'urbanisme, l'environnement, la maîtrise d'œuvre des projets d'aménagement, d'études réglementaires et techniques, par l'intervention de son bureau d'étude « Concept Ingénierie ».

Elle s'articule autour de trois actions ;

- > La prestation de négociation foncière et de recueil de promesse de vente pour le compte de la commune de Mazières en Gâtine,
- > L'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières pour le compte de la commune de Mazières en Gâtine,
- ➤ La mise en gestion de biens agricoles portés par la commune de Mazières en Gâtine Sur les 29 hectares de la ZAD du Petit Chêne, la commune, pour ses projets de développement local (chalets de loisir autour du golf), peut faire appel aux services de la SAFER pour négocier les terrains.

La signature de la convention opérationnelle au 31 décembre 2017 n'entraîne pas l'obligation de recours aux prestations mais seulement en cas de besoin. Vote pour à l'unanimité.

• Convention site Natura 2000

Les communes de la CDC concernées par Natura 2000 sont : Beaulieu, Mazières, Saint-Pardoux, Soutiers, Vouhé et la Boissière.

Mazières n'est pas adhérente au syndicat mixte de la vallée du Thouet. Une convention doit être signée pour que des animations prévues dans le cadre du programme Natura 2000 puissent avoir lieu sur notre commune.

Vote pour la signature de la convention à l'unanimité.

- Convention SIEDS pour l'effacement du réseau d'électricité de la Rue des Halles Dans le cadre du CTER, le SIEDS a pris en charge 100% du montant HT des travaux d'effacement du réseau électrique (108 000€). Une convention de financement doit être signée avec la commune pour finaliser cette opération.
- Rapport d'enquête publique Chemin de la Guittonnière

Suite à la décision de céder une partie du chemin de la Guittonnière, une enquête publique a eu lieu du 19 novembre au 11 décembre 2012. Aucune remarque n'a été formulée.

Un rapport d'enquête a été établi précisant qu'il n'y a pas d'obstacle à la cession d'une partie du chemin aux riverains M. & Mme MAUDET.

Un acte administratif sera rédigé et déposé au service des Hypothèques.

Vote pour à l'unanimité

Renouvellement de la convention avec le CDG 79 pour le traitement des salaires
Le centre de gestion établit les paies du personnel communal et les indemnités des élus ainsi que les déclarations de fin d'année auprès des organismes.

Le tarif reste inchangé à 3.99€ par fiche de paie.

Vote pour la signature de la convention à l'unanimité.

- Amortissements subventions d'équipement 2012
 - -Travaux de sécurité des rues (entrée rue du Petit Bourg et entrée route de Saint-Marc La Lande). Le Conseil Général a versé une subvention et la somme de 21 511.52 € reste à la charge de la commune. Ce montant pourrait amorti sur une durée de 10 ans.
 - -Bâtiment cédé à M. Parent pour un montant de 17 233.69 €. L'amortissement pourrait se faire sur 15 ans.

Vote pour à l'unanimité.

Aide Fonds Insertion Handicap Agents fonction publique

Une demande d'aide a été faite auprès du FIPHP pour le renouvellement de prothèses auditives de Karine.

Cette aide sera versée à la commune et devra être remboursée à l'agent qui a avancé les fonds.

Vote : pour à l'unanimité.

Inauguration de la rue du Pré Martinet et de la rue des Forges

Elle aura lieu le 6 avril après-midi de 14h30 à 18h30.

Plusieurs manifestations sont prévues :

- Pose de plaques au Dojo en souvenir de René Gerbier et Gérard Arcourt avec l'accord des familles, plaques fournies par la CDC.
- halte à Mazières d'une association de side-cars le Jumbo Run, à l'occasion de la journée ou sont offertes des balades à des handicapés, inauguration des rues par ce groupe qui coupera le ruban et qui les emprunteront pour repartir.
 - Le CCAS prendra en charge le pot et l'accueil des personnes.
- Animation par Zarco et Sylvia (à définir)
- Répétition d'une chorale qui prépare un spectacle pour le 7 avril, donc spectacle dans l'église. Le coût est pris en charge par le secteur pastoral.
- Rapport commissions communales et communautaires-Commission évaluation charges

Jean-Maurice MICHAUD: Devis reçu pour la micro-signalétique.

Le dossier d'effacement des réseaux Rue de la Verronnerie, de l'Ancien Champs de Foire et de la Conciergerie n'a pas été retenu pour le CTER. Le financement du SIEDS s'élevait à 161 000 €. Il a été conseillé de représenter le dossier scindé en 2 parties, donc pas de crédits à inscrire au budget cette année.

Hervé BONNANFANT : réunion le 5 mars pour les subventions. Elles seront travaillées plus tôt pour les incorporer au budget 2013. Réunion le 6 mars avec Zarco et Sylvia pour finaliser l'inauguration de la rue du Pré Martinet.

Murielle GIRARD : Réunion Pologne le 7 mars à 20H30 mairie

Yves PACAUD:

- -Plusieurs infos sur le site web. Lien actif avec un site d'informations publiques.
- -Nom pour l'école : 26 noms ont été retenus pour l'école élémentaire et 6 pour la maternelle. Prochaine réunion le 11 avril.
- -Informations sur les subventions : pas de réponses avant la fin de l'année sur les fonds européens. Il ne sera pas nécessaire de prévoir au BP de dépenses pour la rénovation du lavoir notamment.
- -SMAEG: interrogation du Pays sur leur devenir suite à la réforme de l'intercommunalité.

Jean-Bernard RIBY : Relance de la charte terre saine avec la demande de « papillons » et faire le point avec les employés.

Alain BARIBAUD : Dernier panneau de rand'eau sur les mares va se faire en collaboration avec les écoles.

Claudie GUITTON: réunion CCAS 4 mars et réunion budget CCAS le 18 mars. Goûter des aînés a été apprécié.

Dominique GUITTON:

- -La reprise du marché est prévue le 5 compte tenu des conditions climatiques.
- -Un nouveau poissonnier démarrera début avril le vendredi après-midi à partir de 15h-15h30. Il sera installé à côté du 8 à Huit.
- -Commission économique : réunion le 11 mars à 20h30.
- Jacques LARGEAU : RAS le prochain n° de la Cracotte est en cours.

• Questions diverses - Rythmes scolaires

<u>Réforme territoriale</u>: Par rapport au dernier CR du 19 nov. La CDCI s'est réunie le 3 déc. Il faut la majorité des 2/3 des membres pour faire changer les choses. Il n'y a eu que 5 membres qui ont voté pour la fusion avec le Val d'Egray ce qui a contré le projet du préfet. La CDC DU PAYS SUD GATINE se retrouve seule pour le moment, c'est le statut quo et ce jusqu'à 2015.

<u>Modifications du mode de scrutin</u> au niveau des élections « départementales ». Le canton de Mazières va être fusionné à terme avec un autre. De plus, la parité sera requise pour chaque « nouveau » canton.

<u>Réduction du nombre des conseillers municipaux</u> (13 pour les communes de moins de 1500 habitants).

<u>Ecoles Situation compliquée au niveau des effectifs</u>. 75 élèves annoncés. Donc risque fort d'une fermeture de classe. N. Fortuné a demandé à l'Inspecteur un comptage à la rentrée.

N. Fortuné a aussi demandé qu'il y ait une solidarité au niveau des autres communes puisque c'est la CDC qui a la compétence école. Cette fermeture impacte la journée de décharge de Coralie pour la Direction. Cette information sera diffusée dans la presse. (Remarque : Saint-Aubin et Pompaire perdent aussi une classe).

<u>Rythmes scolaires</u>: La décision n'est pas prise au niveau des communes car elle relève de la compétence communautaire. Les avis sont partagés, tant du côté des parents d'élèves que des enseignants. Cela génère quelques appréhensions. Pour évaluer les impacts de cette réforme, il a été constitué une commission qui se réunira le 19 mars (21 à 26 membres). Sur le temps périscolaire, il faudrait recruter un certain nombre d'agents d'encadrement parfois pour une demi-heure par jour.

<u>Points financiers: Budget 2013</u>. B. Renoux demande qu'il soit le plus vertueux pour pourvoir financer, entre autres, notre $1^{\text{ère}}$ phase de l'église. Ce budget devra être un « budget de rigueur ». Chaque commission doit remettre ses souhaits.

Fin de la séance : 23h45.

Le Maire Nicole FORTUNÉ